

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014**

**Rapporteur :  
Madame Fabienne COÏC**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique  
Tarifs année scolaire 2014-2015**

**Il est proposé de compléter la grille tarifaire du Cmad pour l'année 2014- 2015 (validée au conseil municipal du 6 juin 2014) afin de prendre en compte l'arrêt éventuel d'un enseignement en cours d'année.**

Le conservatoire de musique et d'art dramatique propose diverses activités à ses élèves. Pour certaines activités, les tarifs sont liés aux quotients familiaux (culture musicale seule, art dramatique ou culture musicale + instrument, supplément double instrument ou art dramatique) et d'autres sont indépendants de ces quotients (cours divers, stages, concerts).

En cas d'arrêt définitif de l'enseignement d'une discipline en cours d'année, il est proposé que la tarification soit calculée sur la base de la tarification annuelle (éventuellement ajustée au quotient familial) au prorata du nombre de cours réellement donnés.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, municipal de compléter la grille tarifaire 2014-2015, pour la prise en compte de l'arrêt d'un enseignement en cours d'année.

Le maire,

Ludovic JOLIVET